

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 4909 - VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2024

CÉMAC

Un sommet des chefs d'Etat annoncé à Yaoundé

Les chefs d'État de la Cémac sont conviés, le 16 décembre, à Yaoundé au Cameroun à statuer sur la fragilisation de la stabilité macroéconomique consécutive à une diminution des réserves de change qui ferait courir à la sous-région le risque d'un ajustement monétaire. De source concordante,

ces réserves en devises dont 50% sont centralisées dans le Compte d'opération ouvert dans les livres du Trésor français, et qui permettent aux pays de la Cémac d'assurer solidairement leurs importations de biens et services, ont diminué ces derniers mois.

Page 16



FORCES ARMÉES CONGOLAISES

Le haut commandement évalue son action en 2024



Des membres du haut commandement après l'ouverture de la conférence Adiac

Le chef d'état-major général des Forces armées congolaises, le général de division, Guy Blanchard Okoi, a présidé hier l'ouverture des travaux de la conférence d'évaluation annuelle des activités réalisées au cours de cette année. Cette conférence permet de dresser le bilan des

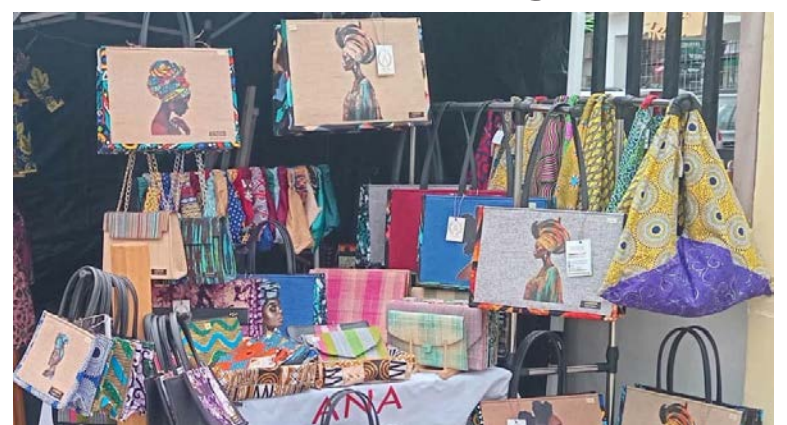
douze derniers mois et de jeter les bases des axes prioritaires de l'année prochaine en tirant les leçons, à travers un dialogue, des actions passées pour mieux projeter les perspectives de 2025. « Nous ne devons pas avoir peur d'évaluer notre action ; avoir le courage de

rendre compte des succès et des échecs, d'en déterminer les raisons, puis de proposer les solutions pour y remédier, et ensuite aller avec détermination de l'avant », a précisé le chef d'état-major général.

Page 2

FÊTE DE NOËL

Un marché artisanal pour promouvoir le savoir-faire congolais



La première édition du marché artisanal de Noël, initiée par l'Agence nationale de l'artisanat (ANA) sur le thème « Offrons et consommons nos produits artisanaux pour un Noël réussi », s'est ouverte le 11 décembre à Brazzaville. Comme pour les autres marchés, l'objectif majeur demeure la promotion des produits artisanaux, a déclaré la ministre des Petites et Moyennes entreprises et de l'Artisanat, Jacqueline Lydia Mikolo. « Ce marché donne de la valeur à la créativité artisanale », a souligné Mireille Opa Elion, directrice générale de l'ANA.

Page 3

COUPE DU MONDE

La Fifa désigne les pays hôtes des éditions 2030 et 2034

La Fédération internationale de football association (Fifa) a confirmé, le 11 décembre, à l'issue de son congrès, l'attribution de la Coupe du monde 2030 à l'Espagne, au Maroc et au Portugal et l'édition 2034 à l'Arabie saoudite. « Dans notre

monde divisé, où personne ne semble pouvoir se mettre d'accord sur quoi que ce soit, le fait de pouvoir convenir ensemble d'une telle décision est clairement un formidable message d'unité et de positivité. Nous avons besoin de tels messages

aujourd'hui », s'est réjoui le président de la Fifa, Gianni Infantino, ajoutant que la Coupe du monde 2030 coïncide avec le centenaire de cette compétition planétaire créée en 1930 en Uruguay.

Page 16

EDITORIAL

Sévir

Page 2

ÉDITORIAL

Sévir

Comme le lui recommande la Constitution, le président de la République adresse, une fois par an, un message sur l'état de la nation devant le Parlement réuni en congrès. Celui du 28 novembre dernier a été, peut-on dire, révélateur dans son interpellation à la fois sur la situation socio-économique du pays, les attentes de la population, en particulier les jeunes, mais bien plus encore sur les mauvaises pratiques qui gangrènent notre société.

Témoignage d'une exigence de redevabilité devant le peuple, ce message du chef de l'Etat réaffirme la nécessité de réformer en profondeur la gouvernance financière, au regard des déclarations faites en ce haut lieu qu'est le Parlement. Mais, il y a lieu de s'interroger sur la latitude réelle des institutions dédiées à la «tâche ingrate» de traquer et punir les faussaires si l'on veut stopper les antivaleurs.

Et c'est aussi là le sens à donner à l'interpellation faite par le président en faveur d'une justice impartiale capable de garantir un service public de qualité et de lutter contre toutes les dérives, notamment la corruption, l'enrichissement illicite et la gabegie. A l'évidence, il ne s'agit plus de se limiter simplement au constat et déclaration, mais plutôt d'agir en conséquence conformément à la loi.

Dans cet ordre d'idée, en se référant à des cas bien précis cités par la plus haute autorité de l'Etat, peut-on donc penser et croire que la fin de la récréation est bel et bien sonnée. Ne pas le faire signifierait que la lutte contre ces mauvaises pratiques ne sera pas gagnée. Il est temps désormais d'user en même temps de la carotte et du bâton pour dissuader.

C'est ce que le peuple attend.

Les Dépêches de Brazzaville

FORCES ARMÉES CONGOLAISES

Le haut commandement statue sur son bilan annuel

Le chef d'état-major général des Forces armées congolaises (FAC), le général de division, Guy Blanchard Okoï, a lancé, le 12 décembre, à Brazzaville les travaux de la conférence d'évaluation des activités majeures réalisées en 2024.



Des membres du haut commandement après l'ouverture de la conférence Adiac

La réunion annuelle de trois jours regroupe les commandants organiques centraux et les commandants des zones militaires de défense, ainsi que les directeurs de l'état-major. Elle a pour objectifs de faire le bilan des activités des FAC de l'année 2024 et de jeter les bases des axes prioritaires de l'année prochaine. Il s'agit donc, pendant la rencontre, d'établir un bilan par domaine d'activités majeures ; d'avoir un dialogue de commandement qui impliquera d'une part le chef d'état-major général des FAC et les commandants organiques, et d'autre part le chef d'état-major général des FAC et les commandants de zones militaires de défense; de proposer des axes prioritaires et des orientations initiales de programmation de l'année 2025. Cette conférence favorisera en outre les échanges entre le chef d'état-major général des FAC et ses grands subordonnés. Ils travailleront prioritairement sur ce qui a pu être constaté comme contre-performance, pour qu'au niveau de chaque

commandant organique et commandant de zone qu'on puisse étudier les modalités d'amélioration de la performance. Dans son mot d'ouverture, Guy Blanchard Okoï a rappelé aux conférenciers qu'en début de l'année, ils s'étaient retrouvés en conférence de planification des activités annuelles des FAC. « Aujourd'hui, nous amorçons cette phase d'évaluation qui devrait se comprendre aussi comme la capacité pour un commandant à s'assurer que ses hommes ont bien exécuté et mesuré l'écart entre les intentions et la réalité. Cela suppose que nous ne devons pas avoir peur d'évaluer notre action ; avoir le courage de rendre compte des succès et des échecs, d'en déterminer les raisons, puis de proposer les solutions pour y remédier, et ensuite aller avec détermination de l'avant », a-t-il révélé.

Pour autant, a dit Guy Blanchard Okoï, nos performances ont été relevées et les faiblesses, qui sont tout autant de points

perfectibles. C'est tout le sens que nous donnons à la présente conférence d'évaluation en adéquation avec les propos du président de la République, chef de l'Etat, chef suprême des armées, lors du réveillon d'armes 2023 que le ministre de la Défense nationale a destiné en objectifs dans sa circulaire n°0022/MDL/4 du 16 janvier 2024, dont l'appropriation et la diffusion ont été le fil conducteur desdits travaux de cette conférence. « Je vous invite tous à donner le nécessaire à ses travaux, pour que durant les trois jours que nous passerons ensemble dans ses lieux naisse une vision claire et utile des objectifs à atteindre pour l'année 2025 », a-t-il ajouté.

Notons que la conférence d'évaluation des activités majeures des FAC est un forum annuel au cours duquel le commandement échange avec les autorités territoriales pour jauger les réalités du terrain, redéfinir les ordres et surtout harmoniser les méthodes de travail.

Guillaume Ondze

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Roger Ngombé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/
Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistent à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayoulo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR

L'INTEGRATION REGIONALE
Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

BRAZZAVILLE

Les artisans tirent profit de Noël

La première édition du marché artisanal de Noël, initiée par l'Agence nationale de l'artisanat (ANA) sur le thème « Offrons et consommons nos produits artisanaux pour un Noël réussi », s'est ouverte le 11 décembre à Brazzaville dans l'enceinte même de la structure.

« Comme pour les autres marchés, l'objectif majeur demeure, ici, la promotion des produits artisanaux », a déclaré la ministre des Petites et Moyennes entreprises et de l'Artisanat, Jacqueline Lydia Mikolo, en lançant officiellement les activités de la première édition du Marché artisanal de Noël, en cette période des fêtes où les artisans mettent leur savoir-faire au service de la population.

Sur les stands qui font la promotion du « Made in Congo », l'on y trouve des produits artisanaux de diverses filières : l'art décoratif, la couture, l'alimentation, la santé et bien d'autres. « Ce marché donne de la valeur à la créativité artisanale », a souligné Mireille Opa Elion, directrice générale de l'ANA.

Dans son mot de circons-



La ministre des PME et de l'Artisanat coupant le ruban symbolique pour le lancement du marché Adiac

« Puisse ce marché artisanal de Noël se pérenniser afin de permettre aux artisanes et artisans de donner le meilleur d'eux-mêmes pour continuer à répondre aux attentes d'un public et d'une clientèle exigeants »

tance, le directeur départemental de l'artisanat de Brazzaville, Bertrand Loemba, a abondé dans le même sens en indiquant que ce marché de Noël met en lumière le savoir-faire des artisans congolais. « Puisse ce marché artisanal de Noël se pérenniser afin de permettre aux artisanes et artisans de donner le meilleur d'eux-mêmes pour continuer à répondre aux attentes d'un public et d'une clientèle exigeants », a souhaité la ministre des Petites et Moyennes entreprises et de l'Artisanat, en formulant au père Noël le vœu de voir les artisans réaliser d'excellents chiffres d'affaires à cette occasion. Le public devrait donc prendre d'assaut les stands afin de jouer leur partition pour la réalisation de ce vœu.

Rominique Makaya

TÉLÉPHONIE

Le groupe MTN apprécie le potentiel de croissance au Congo

« Nous exprimons au Premier ministre notre gratitude pour les efforts déployés en vue de créer un environnement favorable aux investissements et au développement des solutions numériques qui peuvent contribuer à l'essor socio-économique du Congo », a indiqué le président directeur général du groupe MTN, Raph Tendai Mupita, à l'issue de son échange avec le chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, le 12 décembre à Brazzaville.

Le président directeur général du groupe MTN est, en effet, en tournée régionale dans plusieurs pays dont le Congo pour visiter les marchés à énorme potentiel de croissance. Aussi, constater le déploiement de la 5e génération du réseau mobile (5G), inaugurée au Congo par le président de la République, le 21 novembre dernier.

Selon Raph Tendai Mupita, la 5G est facteur de développement de l'économie numérique. « Une technologie d'avenir extraordinaire dont nous sommes fiers d'être à lancer ici au Congo », a-t-il fait savoir en souhaitant que la jeunesse en tire pleinement profit dans une société moderne et davantage connectée.



Rominique akaya

Le Premier ministre recevant le PDG du groupe MTNDR

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAOI)

- Appel d'Offres n° CG-006-PASEL-F23
- Pays : RÉPUBLIQUE DU CONGO
- Projet : Projet d'Amélioration du Secteur de l'Électricité (PASEL)
- Acheteur : Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH)
- Numéro du Crédit IDA : N° P5090
- Intitulé du Marché : Fourniture, installation et mise en exploitation de 26 000 compteurs communicants et des équipements associés pour la création d'une plateforme de gestion des Grands Clients
- Référence DAO N° : 001F/E²C/MEH/CGMP/2024
- Emis le 09/12/2024

La République du Congo, a sollicité un financement de la Banque Mondiale pour le financement du Projet d'Amélioration du Secteur de l'Électricité (PASEL) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre de l'accord ou des accords résultant du présent AAO : Fourniture, Installation et Mise en exploitation de vingt-six mille (26 000) compteurs communicants et mise en place d'une plateforme de Gestion des Grands Clients associée, au titre du Programme de Protection des Revenus de la Société Nationale d'Électricité actuellement Énergie Électrique du Congo (E2C).

PASEL sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture, l'installation et la mise en exploitation d'un système de comptages intelligents pour vingt-six mille (26 000) compteurs électroniques communicants, soit :

- 1 300 Compteurs en HT/MT de mesures indirectes, dont 1 222 à installer
- 24 700 Compteurs en BT de mesures directes, dont :
 - o 5 000 monophasés BT (4 744 à installer);
 - o 19 700 triphasés BT (18 844 à installer).

et des équipements associés pour la création d'une plateforme de gestion des Grands Clients au profit de la société E²C

La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence Internationale (AOI) telle que définie dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017, en août 2018, en novembre 2020 et en septembre 2023 de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de :

Monsieur le Directeur des Études et de Planification (DEP)
Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH)
Place de la République, Immeuble Mines et Énergie, 5^{ème} Étage
Brazzaville / République du Congo
Tél. : + 242 05 703 39 60

E-mail : emilechakala@gmail.com

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offre tous les jours ouvrables de 8 h 30 à 14 h 00, heures locales du Lundi au vendredi à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le Dossier d'Appel d'offres en langue française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé à l'adresse N°2 ci-dessous contre un paiement non remboursable de Trois cent mille (300 000) francs CFA ou Six cents (600) dollars US :

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU CONGO (E²C)

S/C DIRECTION COMMERCIALE
Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO
B.P. : 95 - Tél. : +242 22 281 05 66

La méthode de paiement sera en espèces ou par chèque certifié établi au nom de :

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU CONGO (E2C)

Le dossier d'appel d'offres sera obtenu auprès de :
Monsieur le Directeur des Études et de Planification (DEP)
Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH)
Place de la République, Immeuble Mines et Énergie, 5^{ème} Étage
Brazzaville / République du Congo
sur présentation du reçu de paiement des frais d'achat ou acheminé par

courrier express moyennant le paiement des frais d'expédition.

Les offres devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont un (01) original et trois (3) copies à l'adresse N° 4 ci-dessous au plus tard le 31 janvier 2025 à 14 heures locales. La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Les offres présentées hors délai ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse N° 5 mentionnée ci-dessous le 31 janvier 2025, 30 mn après l'enregistrement du dernier pli reçu à l'heure limite de dépôt.

Toutes les offres devront scrupuleusement porter les mentions suivantes :
Crédit IDA N° N° P5090

D'OFFRES INTERNATIONAL N° 001F/E²C/MEH/CGMP/2024 POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT DU 31 janvier 2025

L'attention des Soumissionnaires éventuels est attirée sur le fait : i) qu'il leur sera demandé, dans le cadre de leur soumission, de certifier que tous les logiciels et matériels sont couverts par une licence valide ou ont été produits par eux ; et ii) que les infractions seront considérées comme des cas de fraude pouvant donner lieu, entre autres sanctions, à l'exclusion du Soumissionnaire concerné de toute participation future à des marchés financés par la Banque Mondiale

Les soumissionnaires devront impérativement présenter une Déclaration de Garantie de l'Offre établie conformément au modèle présenté ci-après (Section 10 : modèles de formulaires de marché).

L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgence des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

La signature du marché avec l'attributaire retenu interviendra dès la mise en vigueur du Projet d'Amélioration du Secteur Électrique (PASEL)

Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

Adresse N° 1 : Adresse pour obtenir des informations sur le Dossier d'Appel d'Offres

Monsieur le Directeur des Études et de Planification (DEP)
Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH)
Place de la République, Immeuble Mines et Énergie, 5^{ème} Étage
Brazzaville / République du Congo
Site : www.energie-hydraulique.gouv.cg
Tél. : + 242 05 703 39 60

E-mail : emilechakala@gmail.com
Adresse N° 2 : Adresse pour l'achat du Dossier d'Appel d'Offre
ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU CONGO (E2C)
S/C DIRECTION COMMERCIALE
Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO
B.P. : 95 - Tél. : +242 22 281 05 66

Adresse N° 3 : Adresse pour retirer le Dossier d'Appel d'Offre
Monsieur le Directeur des Études et de Planification (DEP)
Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH)
Place de la République, Immeuble Mines et Énergie, 5^{ème} Étage
Brazzaville / République du Congo

Adresse N° 4 : Adresse pour le dépôt des Offres
Monsieur le Directeur des Études et de Planification (DEP)
Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH)
Place de la République, Immeuble Mines et Énergie, 5^{ème} Étage
Brazzaville / République du Congo

Adresse N° 5 : Adresse pour la séance d'ouverture des Offres
Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH)
Place de la République, Immeuble Mines et Énergie, 5^{ème} Étage
Brazzaville / République du Congo

Fait à Brazzaville le 09 décembre 2024

Corine Victorine ONDZE DICKELET

TRIBUNAL DE DOLISIE

Le sort de quatre présumés trafiquants d'ivoire sera connu aujourd'hui

Le tribunal d'instance de Dolisie, dans le département du Niari, va statuer le 13 décembre, sur une affaire impliquant quatre personnes dont un greffier en chef pour détention de trois pointes d'ivoire, les 22 et 23 octobre derniers.

Des quatre trafiquants, deux avaient été pris avec les pointes d'ivoire pendant que les deux autres, dont le greffier en chef au tribunal de Dolisie, avaient été rattrapés quelques heures après suite à une dénonciation. Leur interpellation fait suite à une opération menée conjointement par les éléments de la région de gendarmerie du Niari et les agents de la Direction départementale de l'Economie forestière, appuyés techniquement par le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage.

Les quatre présumés trafiquants sont poursuivis, depuis plus d'un mois, pour les délits de détention, circulation et tentative de commercialisation des pointes d'ivoire, trophées d'une espèce animale intégralement protégée, notamment l'éléphant.

Des audiences portant sur ce dossier ont eu lieu les 8, 15 et 29 novembre au tribunal de grande instance de Dolisie, au cours desquelles ces individus ont reconnu les faits qui leur



Des présumés délinquants/Adiac

sont reprochés.

Les trois pointes d'ivoire saisies étaient sectionnées en neuf morceaux. Dans le lot, six morceaux d'ivoire portaient les signes des scellés d'une ancienne affaire datant de 2021 au

tribunal de Grande instance de Dolisie.

La suite de l'enquête avait permis aux agents de la force de l'ordre de mettre la main sur le greffier en chef. Ce dernier aurait soustrait les scellés dont

il avait la garde au magasin du tribunal et remis à l'un des trois individus interpellés, en vue de les vendre. La troisième pointe d'ivoire sectionnée en trois morceaux aurait été achetée par l'un de ces quatre suspects

au village Mbiribi, dans le district de Banda, toujours dans le département du Niari, et transportée à Dolisie pour être revendue.

Le commerce illégal des produits de la faune conduit à l'extinction des espèces animales sauvages à travers le monde. Le Congo, pays signataire de la convention de Washington, a voté la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées. Ce texte stipule, dans son article 27, que « l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces animales intégralement protégées, ainsi que leurs trophées, sont strictement interdits, sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts pour les besoins de la recherche scientifique ou à des fins de reproduction ». Les contrevenants à cette disposition légale risquent des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme ainsi qu'une amende allant jusqu'à 5 millions FCFA.

Fortuné Ibara

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

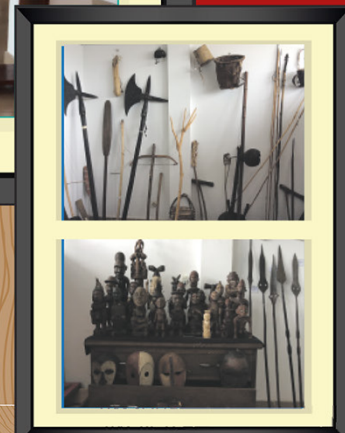
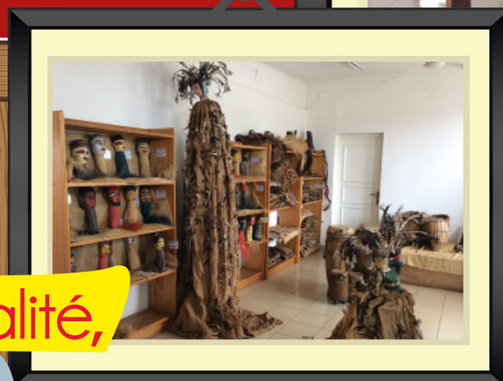
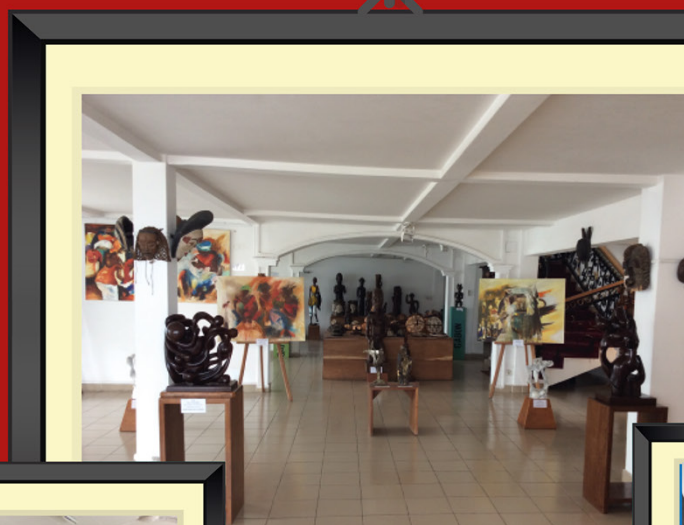
galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

ARTICLE 6 DE LA COP29

Une opportunité de croissance

La vingt-neuvième conférence des parties (COP29) a abouti à une avancée significative sur les marchés du carbone. Les partisans de l'accord sur l'article 16 espèrent un coup de fouet aux projets visant à lutter contre le changement climatique, en éliminant le carbone de l'atmosphère ou en évitant qu'il ne soit libéré.

« Lorsqu'ils seront opérationnels, ces marchés du carbone aideront les pays à mettre en œuvre leurs plans climatiques plus rapidement et à moindre coût, ce qui permettra de réduire les émissions », se félicite Simon Stiell, responsable des questions climatiques au sein des Nations unies. « Nous sommes loin de réduire de moitié les émissions cette décennie, mais les victoires sur les marchés du carbone d'ici à la COP29 nous aideront à revenir dans cette course ». L'article 6 de l'accord de Paris avait été un point de blocage majeur. Le principe d'une coopération volontaire sur l'utilisation des crédits

carbone pour aider à atteindre les objectifs climatiques a été approuvé en 2015. La COP29 a annoncé une avancée, avec un accord sur l'opérationnalisation de l'une des clauses clés, l'article 6.4, qui prévoit l'adoption de normes pour les méthodes utilisées afin de calculer les réductions ou les absorptions d'émissions dues à un projet de crédit carbone. L'objectif étant de s'assurer que les projets utilisent des méthodologies qui fournissent des résultats vérifiables.

Une « transformation fondamentale »

L'Afrique pourrait être une bénéficiaire majeure. Le continent dispose d'un potentiel considérable pour développer des projets qui éliminent le carbone, notamment par la plantation d'arbres, parallèlement à des programmes qui préviennent les émissions en conservant les habitats qui séquestrent le carbone. L'African carbon markets initiative estime que l'Afrique pourrait gagner 120 milliards de dollars

par an d'ici à 2050 grâce à la vente de crédits carbone. « L'accord change complètement la donne », affirme le directeur général de Key carbon, Luke Leslie. « L'accord ouvre la voie à une transformation fondamentale du marché volontaire du carbone », explique-t-il. Luke Leslie s'attend à ce que le marché évolue vers un système de conformité. L'expert estime que l'accord conclu au titre de l'article 6 constitue un « énorme signal de demande » qui entraînera une augmentation des

achats de crédits.

Cela s'explique en partie par le fait que les entreprises veulent s'assurer un approvisionnement en crédit plusieurs années à l'avance. Selon lui, il pourrait s'agir d'une « opportunité unique » pour un pays comme Madagascar. L'île-nation a connu une déforestation galopante ces dernières années. Or, l'avantage est que Madagascar est l'un des endroits les moins chers au monde pour lancer un projet de reboisement, souligne Luke Leslie. Il devrait donc être bien placé pour attirer les investissements des développeurs de projets de crédits carbone.

Noël Ndong

« L'accord ouvre la voie à une transformation fondamentale du marché volontaire du carbone »

CEDEAO

Gérer le retour du Burkina Faso, du Mali et du Niger avec diplomatie

Le président nigérian Bola Tinubu a déclaré mercredi que l'intérêt et le bien-être des citoyens du Burkina Faso, du Mali et du Niger demeurent une priorité pour les dirigeants de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), assurant que la diplomatie et la sagesse seront les principes directeurs de la réintégration de ces pays au sein de l'organisation régionale.

Recevant le président allemand Frank-Walter Steinmeier en visite à Abuja, la capitale nigériane, M. Tinubu, qui est le président de l'Autorité des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, a dit que les dirigeants des trois pays avaient été jusqu'à présent réticents à présenter des programmes de transition assortis de dates précises.

« Notre relation de respect mutuel se poursuivra pendant que nous réévaluerons la situation dans les trois pays », a dit le président nigérian à M. Steinmeier, qui effectue une visite officielle de trois jours dans ce pays d'Afrique de l'Ouest.

M. Tinubu a dit que l'organisation régionale laissera la porte ouverte au retour de la démocratie dans les pays



concernés, notant que c'est ce que la CEDEAO a toujours défendu.

M. Steinmeier, qui s'est également entretenu mercredi avec Omar Touray, président

de la Commission de la CEDEAO, a déclaré que la réintégration des trois pays

d'Afrique de l'Ouest aurait un impact significatif sur l'économie et la sécurité de la côte ouest.

Soulignant l'importance de la coopération régionale dans le développement mondial, le dirigeant allemand a déclaré que des plans d'urgence devraient être mis en place pour la future coopération économique dans la sous-région africaine.

Le 28 janvier, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont conjointement déclaré leur intention de se retirer de la CEDEAO en réponse aux sanctions précédemment imposées par l'organisation régionale pour faire pression sur les juntas militaires de ces pays afin qu'elles reviennent à l'ordre constitutionnel.

Xinhua

« Notre relation de respect mutuel se poursuivra pendant que nous réévaluerons la situation dans les trois pays »

DIPLOMATIE

La Russie simplifie le régime des visas pour trois pays africains

La Russie a simplifié le régime des visas avec 11 pays en introduisant un visa électronique unique. Cette nouvelle procédure d'entrée dans la Fédération de Russie s'applique désormais aux citoyens du Zimbabwe, du Kenya et de l'Eswatini, a annoncé le ministère russe des Affaires étrangères qui justifie la mesure par le « grand potentiel et le niveau élevé de demande pour cette catégorie de visa ».

Le 5 décembre, le Premier ministre russe Mikhaïl Michoustine avait signé un décret mettant à jour la politique du Kremlin en matière de visas électroniques. Outre le Kenya, l'Eswatini et le Zimbabwe, la liste comprend la Barbade, le Bhoutan, la Jordanie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, les Tonga, Trinité-et-Tobago et le Turkménistan. Selon un communiqué de presse publié le 7 décembre sur le site officiel du gouvernement russe,

l'ajout de 11 États porté à 64 le nombre total de pays éligibles au programme. Le système, lancé en août 2023, permet aux voyageurs de ces pays une seule entrée en Russie et un séjour de 16 jours maximum. Le visa électronique est valable 60 jours. Cette mesure devrait améliorer les voyages entre la Russie et les pays cités, stimulant ainsi le tourisme, les affaires et les échanges culturels. Cette décision intervient à un moment où Moscou approfondit ses



partenariats avec plusieurs pays dans divers domaines, notamment en Afrique, malgré l'opposition occidentale à son influence croissante.

Des régimes sans visa existent déjà pour les Russes dans plusieurs pays africains. En Angola, les touristes russes ont le droit de rester jusqu'à 90 jours, au Mozambique et au Malawi jusqu'à 30 jours, à Sao Tomé-et-Principe 15 jours. Les citoyens russes bénéficient également d'une entrée sans visa en Tunisie et au Maroc. Récemment, les ministres des Affaires étrangères de la Russie et de la République centrafricaine avaient signé, en marge de la première conférence ministérielle du Forum de partenariat Russie-Afrique, un accord sur la suppression mutuelle des exigences de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques et de service.

Russia Today

Des régimes sans visa existent déjà pour les Russes dans plusieurs pays africains. En Angola, les touristes russes ont le droit de rester jusqu'à 90 jours, au Mozambique et au Malawi jusqu'à 30 jours, à Sao Tomé-et-Principe 15 jours.

BÉNIN

Le président nomme douze ministres conseillers

Le président béninois Patrice Talon a nommé mercredi un collège de douze ministres conseillers, qui joueront «un rôle stratégique» au sein de l'appareil gouvernemental.

D'après un décret présidentiel adopté en Conseil des ministres, ces ministres conseillers sont placés sous l'autorité directe du chef de l'Etat et vont contribuer à la définition de la politique gouvernementale. A cet effet, indique le décret, ces ministres conseillers participent à l'élaboration des politiques sectorielles et contribuent à la préparation des discours politiques. En plus, ils vont assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques et des directives, ainsi que des projets, réformes, programmes et initiatives du gouvernement. Ce collège de ministres conseillers participe également à la préparation des décisions du Conseil des ministres, indique la même source, précisant qu'à cette fin, «il est membre du Comité interministériel et participe aux réunions initiées par le président de la République ou les ministres sectoriels».

Xinhua

ALBUM PHOTOS DU NOUVEAU GOUVERNEMENT
05 AVRIL 2023

 Patrice TALON Président de la République Chef de l'Etat Chef du Gouvernement	 Abdoulaye BIO TCHANÉ Ministre d'Etat chargé du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale	 Romuald WADAGNI Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances	 Séverin M. QUENUM Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation	 Aurélien A. AGBÉNONCI Ministre des Affaires Etrangères
 Alassane SEÏDOU Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique	 José TONATO Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable	 Gaston C. DOSSOUHOUI Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	 Raphaël D. AKOTEGNON Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale	 Adidjatou A. MATHYS Ministre du Travail et de la Fonction Publique
 Véronique TOGNIFODÉ Ministre des Affaires Sociales et de la Micro-Finance	 Benjamin HOUNKPATIN Ministre de la Santé	 Éléonore YAYI LADEKAN Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	 Kouaro Yves CHABI Ministre des Enseignements Secondaires, Technique et de la Formation Professionnelle	 Salimane KARIMOU Ministre des Enseignements Maternel et Primaire
 Jean-Michel ABIMBOLA Ministre de la Culture et des Arts	 Aurèle A. SOULE ZOUMAROU Ministre de la Numérique et de la Digitalisation	 Hervé Y. HEHOMEY Ministre des Infrastructures et des Transports	 Shadiya A. ASSOUMAN Ministre de l'Industrie et du Commerce	 D. Jean-Claude HOUSSOU Ministre de l'Energie
 Samou Seïdou ADAMBI Ministre de l'Eau et des Mines	 Modeste T. KEREKOU Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi	 Oswald HOMEKY Ministre des Sports	 Fortunet Alain NOUATIN Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale	

DISTINCTION

Nathalie Pembe Bumba reçoit le Prix d'excellence

Le Prix d'excellence a été décerné à la présidente de l'association Regard d'Afrique, Nathalie Pembe Bumba, par «l'association Jeunesse 242», à l'occasion de la deuxième édition du Prix d'excellence OV, organisée par ladite association en partenariat avec Mwana Mboka 242.

Le trophée décerné à la présidente de l'association Regard d'Afrique est une marque de reconnaissance de l'engagement exceptionnel de Nathalie Pembe Bumba dans les domaines de l'éducation et de la santé. C'est un prix qui met en lumière une femme visionnaire dont les actions impactent positivement la société congolaise. En effet, à la tête de l'association Regard d'Afrique, une association qui regorge en son sein une école comptant plus de quatre-cent-cinquante élèves, et un centre d'accueil pour les filles, ainsi qu'une maison d'arts, Nathalie Pembe Bumba a su placer l'éducation au cœur de sa mission. Regard d'Afrique œuvre donc pour la promotion de l'éducation, en priorité dans les milieux défavorisés. Les jeunes filles orphelines sont, quant à elles, accueillies, logées et scolarisées grâce à cette même association et y resteront jusqu'à leurs âges majeurs. Pour la présidente de l'association Regard

d'Afrique, l'éducation est un levier essentiel pour le développement et l'épanouissement des générations futures. Ainsi donc, par cette distinction, «l'association Jeunesse 242» salue le dévouement de Nathalie Pembe Bumba à bâtir un avenir meilleur pour la jeunesse congolaise.

Pilier de la lutte contre le cancer du sein

En parallèle de son engagement pour l'éducation, la présidente de l'association Regard d'Afrique se distingue aussi dans la lutte contre le cancer du sein. C'est un combat qu'elle mène avec détermination depuis deux ans. A titre d'illustration, lors de la campagne «Octobre Rose» de cette année, elle a marqué de nouveau les esprits en faisant un don significatif au Centre de santé universitaire de Brazzaville pour l'acquisition d'un appareil médical de pointe, ainsi que des médicaments,



La présidente de Regard d'Afrique recevant son prix/DR

et la réhabilitation du service d'oncologie afin d'améliorer les conditions de prise en charge des patientes. Ce geste, à la fois généreux et visionnaire, montre bien combien elle se soucie d'alléger les souffrances des malades et de renforcer le système de santé. L'association Jeunesse 242 a tenu compte de toutes ces œuvres philanthropiques afin de lui décerner ce

Prix d'excellence. Ce trophée de mérite symbolise, par conséquent, la reconnaissance d'une femme inspirante qui, par son altruisme et son leadership, contribue à transformer des vies, car le service à autrui reste l'une des plus grandes formes de mérite.

Il sied toutefois de noter que le Prix d'excellence décerné à la présidente de l'association

Regard d'Afrique est un appel à tous pour soutenir les initiatives visant à améliorer la qualité de vie des Congolais, qu'il s'agisse d'éducation ou de santé. Cette distinction rend donc hommage à une femme dont les actions parlent d'elles-mêmes et tracent un chemin d'espoir et d'humanité. « *Le progrès collectif commence par l'engagement individuel. Chacun peut être un acteur du changement* », soutient l'heureuse récipiendaire, Nathalie Pembe Bumba.

Signalons que d'autres personnalités ont été également récompensées, à l'instar du ministre délégué chargé de la Décentralisation et du Développement local, Juste Désiré Mondelé ; du député de la troisième circonscription de Makélékélé, Léonce Alban Kaky ; de la directrice des programmes à Télé Congo, Aline France Etokabeka.

Bruno Zéphirin Okokana

ADIAC

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv



AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

8A, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



CONCOURS DE PLAIDOYER ET D'ÉLOQUENCE

Génial Nianga remporte la 10^e édition

Organisée par la délégation de l'Union européenne en République du Congo (UE-Congo), en partenariat avec l'ambassade de France, la demi-finale et la finale de la 10^e édition du concours de plaidoyer et d'éloquence se sont tenues simultanément, le 11 décembre, au mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza. Au terme de la compétition, Génial Nianga Moanziby a décroché le sacre tant convoité.

Au total dix étudiants de différentes universités de Brazzaville et de Pointe-Noire se sont affrontés lors du concours de plaidoyer et d'éloquence 2024 sur le thème d'humanisme et de droit humain. En présence de plusieurs autorités et étudiants, chaque candidat, coaché en amont et introduit par un parrain lauréat d'une précédente édition, a fait valoir son talent et surtout fait entendre sa voix en vue de faire retentir l'écho de son combat en lien avec la thématique au cœur de cette année.

La demi-finale a permis au public d'écouter les plaidoyers de l'ensemble des candidats inspirés d'une citation de Gabriel Garcia Marquez : « *J'ai appris qu'un homme n'a le droit d'en regarder un autre de haut que pour l'aider à se lever* ». Au terme de ce premier round, cinq candidats se sont distingués pour la finale et ont été soumis par le jury à un autre plaidoyer sur le sens de l'engagement et les actions concrètes de changement à travers des exemples palpables de jeunes se basant sur cette réplique du film Rio ne répond plus : « *Changer le monde, transformer le monde, vous êtes bien sympathiques mais faudrait déjà vous lever le matin. Je ne sais pas si vous êtes au courant mais le monde, il vous attend pas, le monde il bouge et il bouge vite ...* ».

Fasciné par les différentes interventions, le jury, présidé par l'activiste environnementale Paule Sa-



Génial Nianga recevant sa récompense des mains de l'ambassadrice de l'UE-Congo, Anne Marchal/DR

rah Nguié, n'a pas eu la tâche facile pour délibérer les résultats de ce concours. « *Nous avons été touchés et nous avons eu du mal. Ceux qui n'ont pas été retenus n'ont pas démerité* », a indiqué Paule Sarah tout en soulignant que les critères de victoire se basaient, entre autres, sur la compréhension de la problématique, la cohérence, la capacité à convaincre, le charisme, la gestion du temps, du stress, etc.

Grâce à sa voix imposante, ses pro-

pos évocateurs et son appel à l'action pour le changement, Ever Génial Nianga Moanziby a été désigné à l'unanimité par le jury lauréat de cette 10^e édition du concours de plaidoyer et d'éloquence. En plus des prix habituels comme un ordinateur portable, des ouvrages, un smartphone que Génial a reçus, lui et sa coach-marraine Victoire Bimbou, prix de l'éloquence en 2022, remportent une bourse de mobilité pour une formation en 2025, prix spécial offert par l'ambassade de

France au Congo. « *Je suis plus que fier de moi. Je ne savais pas que je devais être lauréat. Mais j'ai juste cru en moi et j'ai travaillé. A travers mon plaidoyer, j'invite la jeunesse à avoir et à porter ses propres projets. Si on ne nous tend pas la main, ramenons notre chaise ou fabriquons-en. Mais ne restons pas sans agir* », a confié Génial Nianga.

Pour sa voix séduisante et sa prestation captivante, Nour Kissam-

bou, 21 ans, étudiante en master 1 droit public, a remporté le prix de l'éloquence, recevant par la même occasion un ordinateur en plus de livres. Les huit autres participants ont de même réceptionné des ouvrages et sacs à dos contenant des gadgets. Pour la toute première fois, le concours de plaidoyer et d'éloquence a décerné un Prix coup de cœur du jury à Aminata Diaby, 18 ans, étudiante en première année d'économie, qui a terminé deuxième en finale. Aussi, les anciens lauréats de ce concours qui ont aidé les candidats dans leur préparation ont reçu des présents.

Pour l'ambassadrice de l'UE-Congo; Anne Marchal, le concours de plaidoyer et d'éloquence illustre avec pertinence combien il est nécessaire d'être à l'écoute de la jeunesse et de lui donner le siège auquel il a naturellement droit, notamment à la table de consultation et de la prise de décision. « *Au-delà de la compétition et de l'art oratoire, il s'agit de s'engager avec les jeunes sur la question des droits humains dans toute leur universalité. Des droits de l'enfant à la lutte contre les violences à l'égard des femmes, en passant par l'assertion des personnes avec handicap, à la lutte contre la corruption, la désinformation, en passant par les droits des personnes en détention, le droit à vivre dans un environnement sain, le droit à l'éducation* », a-t-elle souligné.

Gloria Imelda Lossele

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés

ÉCONOMIE
POLITIQUE
RÉFLEXIONS
SPORT

SOCIÉTÉ
*
ART, CULTURE, MEDIA
INTERNATIONAL

TOP TAX INTERNATIONAL SCP

Tel.: 242 05 377 49 49

E-mail : Taxconsultant1000@gmail.com

Constitution de Société

DIGRO FOOD

Société à Responsabilité Limité Unipersonnelle (SARLU)

Siège social : Pointe Noire, 111, avenue Moe Vangoula, 3e étage Immeuble Makassi.

CONSTITUTION DE SOCIETE

Par acte sous seing privé en date du vingt-six (26) septembre 2024, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DIGRO FOOD ;**FORME SOCIALE :** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) ;**OBJET :** Commerce de gros de produits alimentaires ;**SIEGE SOCIAL :** Pointe Noire, 111, avenue Moe Vangoula, 3e étage Immeuble Makassi ;**DUREE :** Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date d'immatriculation ;**CAPITAL :** Dix millions de Francs (10.000.000 F) CFA, divisés en mille (1 000) parts sociales de valeur nominale de dix mille francs (10 000 F) CFA chacune, toutes souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire ;**GERANT :** Monsieur DINGA MAYOLO William ;**DEPOT AU GREFFE :** n°CG-PNR-01-2024-B-00773 du 09/10/2024 ;**IMMATRICULATION AU RCCM :** n° CG-PNR-01-2024-B 13-00204 du 09/10/2024.

Pour Avis, le Conseil.

TOP TAX INTERNATIONAL SCP

Tel.: 242 05 377 49 49

E-mail : Taxconsultant1000@gmail.com

Constitution de Société

NTIMALA INVESTMENT

Société Anonyme Unipersonnelle (SAU)

Siège social : Pointe Noire, 111, avenue Moe Vangoula, 3e étage Immeuble Makassi.

CONSTITUTION DE SOCIETE

Par actes notariés en date du trois (03) octobre 2024, établis par l'Etude de Maître Axcèzel MISSAMOU MOUKO, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : NTIMALA INVESTMENT ;**FORME SOCIALE :** Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général (SAU) ;**OBJET :** Prise de participations et soutien aux entreprises ;**SIEGE SOCIAL :** Pointe Noire, 111, avenue Moe Vangoula, 3e étage Immeuble Makassi ;**DUREE :** Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date d'immatriculation ;**CAPITAL :** Cent millions de Francs (100.000.000 F) CFA, divisés en dix mille (10 000) actions de valeur nominale de dix mille francs (10 000 F) CFA chacune, toutes souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire ;**ADMINISTRATEUR GENERAL :** Monsieur DINGA MAYOLO William ;**DEPOT AU GREFFE :** n°CG-PNR-01-2024-B-00775 du 10/10/2024 ;**IMMATRICULATION AU RCCM :** n° CG-PNR-01-2024-B 15-00014 du 10/10/2024.

Pour Avis, le Conseil.



**ABONNEZ VOUS
GRATUITEMENT**

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ
LE QR CODE

AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

LES DÉPÊCHES
DU BASSIN DU CONGO

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

**ADIAAC
NEWSLETTER**

L'information du congo
et de sa région en un clic !

Identifiez-vous gratuitement pour recevoir
la newsletter et restez informé des
principaux faits marquants de l'actualité

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepechesdebrazzaville.fr

ACTIVITÉS EXTRACTIVES

Les communautés locales veulent le respect de leurs droits

La capitale de la République démocratique du Congo (RDC) abrite, les 11 et 12 décembre, l'atelier du lancement du Tribunal permanent des peuples (TPP) organisé par la Coalition des organisations de la société civile pour le suivi des réformes et de l'action publique (Corap), avec l'appui des différentes organisations membres du secrétariat technique du TPP.

Les participants qui sont les membres de la société civile, des institutions financières des communautés locales et des représentants des partenaires techniques et financiers cogitent sur la nécessité de faire respecter les droits des communautés locales face aux diverses violations enregistrées suite aux activités extractives des entreprises multinationales. Il s'agit de contribuer à la gestion juste, équitable et transparente du processus d'indemnisation des communautés locales victimes de l'exploitation extractive.

Dans ce processus du partage des expériences autour de quelques cas des communautés locales, d'identification des pistes de solutions sur la problématique de l'indemnisation des communautés locales et du lancement du TPP-RDC, les participants aux travaux de Kinshasa vont également identifier les goulots d'étranglement de cette problématique d'indemnisation des communautés locales avant de proposer des pistes de solution.

La mise en place du TPP, a révélé l'organisateur de cet atelier, part d'un constat amer de la violation des droits des communautés où s'exercent les activités extractives. « Le TPP vient de poser le problème des droits des communautés locales qui sont toujours violés », a souligné le secrétaire général de la Corap, Emmanuel Musuyu. Cette structure,



a-t-il indiqué, vise à permettre à ces communautés victimes de poser les problèmes qu'elles vivent et d'être accompagnées en vue de chercher des solutions durables. « Le TPP est un outil de la société civile, des Congolais, où ils viendront s'exprimer librement », a-t-il expliqué.

Le TPP est donc un tribunal d'opinion qui s'appuie sur la Déclaration universelle des droits des peuples et de tous les instruments du droit international contre l'atteinte aux droits des peuples, agissant de manière indépendante des Etats et qui répond aux demandes des peuples ainsi que des communautés locales victimes des violations des droits commises par les entreprises, les Etats, etc.

Il s'agit de restaurer l'autorité et la dignité des communautés impactées négativement par les activités des entreprises extractives; de faire entendre leurs voix contre une justice à double vitesse ; de veiller au respect des engagements faits aux communautés ; etc.

« Le TPP, c'est tout simplement un cadre qui permet aux organisations de la société civile et les communautés de pouvoir discuter des impacts positifs et négatifs de l'exploitation des ressources naturelles. Mais surtout, c'est un cadre qui permet aux communautés de prendre conscience qu'elles ont des droits qui doivent être protégés et promus et aussi faire prendre conscience à la société qu'il y a des problèmes qui se posent dans le cadre de l'exploitation des ressources et qu'il faut que les tribunaux ordinaires s'en occupent... », a pour sa part indiqué le président de l'Association africaine de défense des droits de l'homme, Me Jean-Claude Katende, également membre du TPP et l'un des panélistes de cet atelier.

La coordonnatrice du TPP-RDC, Me Gabrielle Pero, a quant à elle insisté sur la défense des intérêts des communautés impactées par

l'exploitation des ressources naturelles. « Il va permettre à ces communautés concernées de soumettre leurs problèmes devant un panel d'experts qui va rendre une décision qui sera prise comme plaidoyer à soumettre à l'Etat ou à des partenaires afin que les droits de ces communautés soient reconnus », a-t-elle dit.

Selon la Corap, l'importance d'un TPP pour la RDC est justifiée parce que les communautés locales habitant les zones où s'exploitent les ressources naturelles continuent à être victimes des injustices sociales, économiques, environnementales et climatiques causées par les entreprises multinationales et dont le pouvoir économique domine et assujetti les revendications que peuvent formuler ces communautés auprès des instances habilitées.

Pour atteindre l'objectif de la mise en place de cette structure de la Société civile, plusieurs panélistes ont prévus

de parler des participants notamment de « l'Impact de l'exploitation des ressources naturelles sur la sécurité en RDC et sur les communautés locales », « Situation des communautés locales face à l'exploitation des ressources naturelles : cas de la province de Lualaba dans la zone sud-est de la RDC » ; « L'indemnisation des communautés locales en RDC : que disent les lois nationales et les conventions internationales » ; « Situation de l'exploitation des ressources naturelles dans les trois zones (forestière, minière et pétrolière) et l'impact sur les communautés locales » ; « Les questions de consultation préalable des communautés locales sur l'indemnisation affectées par les projets miniers, défis et perspectives » ; « Contexte du TPP en RDC (historique et motivation) » ; « Pourquoi un tribunal sur la RDC et la mobilisation des acteurs internationaux » ; « Expérience du Tribunal de l'Afrique australe : comment accompagner les communautés dans l'identification des cas, facilitant l'élaboration de note d'accusation » ; « Comment mobiliser les acteurs pour l'implication effective dans le processus du TPP pour la RDC » ; et « Présentation du contexte congolais sur le droit des communautés locales. Témoignages des membres des communautés locales ».

Lucien Dianzenza

KENYA

Promouvoir le tourisme par le biais du sport

Le Kenya Tourism Board (KTB), l'organe public chargé de la promotion du tourisme dans le pays, a annoncé mercredi qu'il souhaitait s'appuyer sur le sport pour augmenter le nombre de visiteurs.

La directrice générale du KTB June Chepkemei a déclaré que le Kenya n'accueille que peu de visiteurs en lien avec le sport, avec à peine 4.600 touristes sportifs enregistrés entre janvier et octobre.

« Pour dynamiser l'offre touristique, notre objectif est de permettre au secteur du voyage de mieux comprendre et de mieux orga-

niser les opportunités de tourisme sportif », a indiqué Mme Chepkemei lors d'un forum sur le renforcement des capacités en matière de tou-

risme sportif, selon un communiqué publié à Nairobi, capitale du Kenya.

Elle a déclaré que la possibilité d'accueillir des évé-

nements sportifs locaux et internationaux clé permettrait au Kenya d'élargir son portefeuille d'offres touristiques et de proposer différentes alternatives aux voyageurs en quête d'aventure et de sport. Le forum a réuni plus de 100 participants issus de toute la chaîne de valeur du tourisme. Il visait à leur fournir les informations et stratégies requises pour les aider à mieux

tirer parti des grands événements sportifs pour développer leur activité.

Mme Chepkemei a exhorté les fédérations sportives à synchroniser le calendrier de leurs événements sportifs afin que les voyageurs puissent plus facilement tirer parti des événements clé et faire du Kenya une destination touristique plus importante.

Xinhua

« Pour dynamiser l'offre touristique, notre objectif est de permettre au secteur du voyage de mieux comprendre et de mieux organiser les opportunités de tourisme sportif »

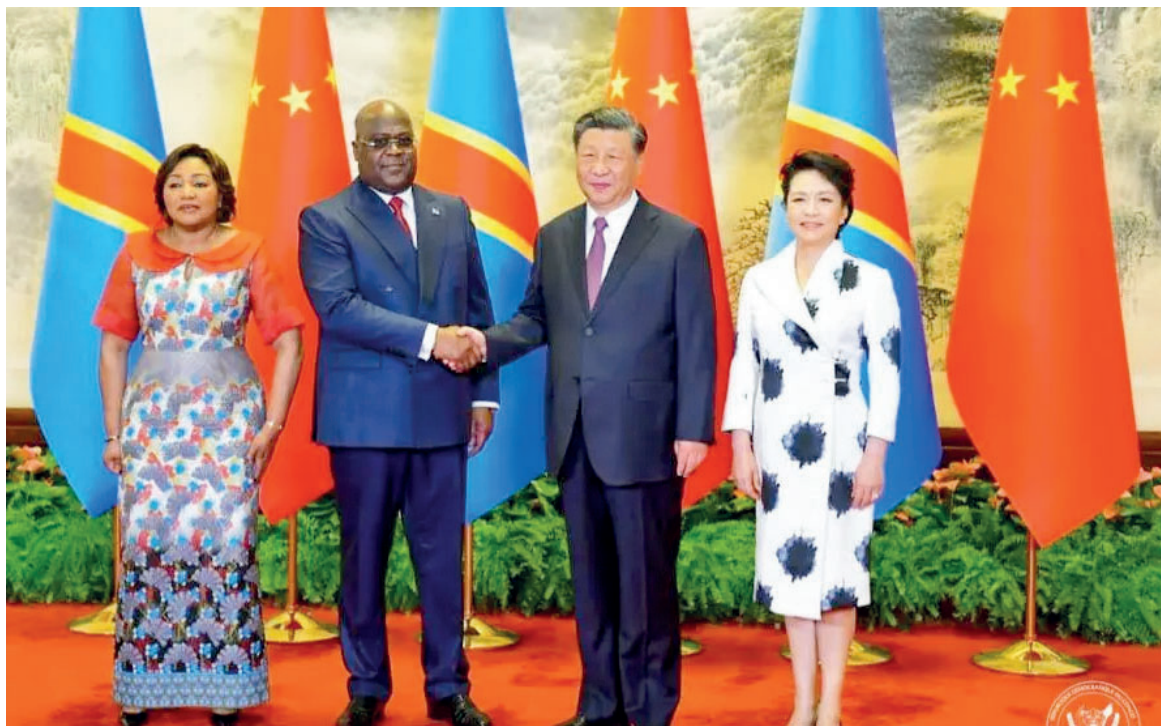
RDC-CHINE

Transformer le pays en «hub de la créativité» grâce à la coopération

La République démocratique du Congo (RDC) se transformera en «un hub régional de la créativité» grâce au Centre culturel et des arts d'Afrique centrale, un don du gouvernement chinois, a salué mercredi le président de la RDC, Félix Tshisekedi.

Ce projet, «grâce à notre coopération avec la Chine, positionne notre pays comme un hub régional de la créativité», a affirmé le président congolais dans son discours sur l'État de la nation devant les deux chambres du Parlement réunies en Congrès. Ce centre, dont le président congolais avait posé la première pierre en 2019, constitue un espace «dédié à l'expression, à la formation, à l'innovation et aux échanges entre créateurs» de la sous-région et du continent africain, a-t-il souligné.

La structure principale est le centre culturel qui comprend un grand théâtre d'une capacité de 2.000



Le président Félix Tshisekedi et son homologue Xi Jinping ainsi que le Premier ministre chinois Li Qiang/DR

places et un autre plus petit de 800 places. De plus, l'Institut national des arts (INA), où des générations

de musiciens et d'artistes congolais ont été formés, y déménagera pour accueillir environ 2.000 étudiants na-

tionaux et étrangers. M. Tshisekedi a également qualifié sa participation au Sommet du Forum sur

la coopération sino-africaine (FCSA), tenu en septembre dernier à Beijing, d'une des «avancées diplomatiques majeures» en 2024, au cours duquel les deux pays ont signé de nombreux accords, touchant notamment les infrastructures, l'énergie et les mines.

Le président congolais a énuméré de nombreux projets d'infrastructure construits par les entreprises chinoises, notamment les rocades de Kinshasa, dont les travaux ont été lancés symboliquement en juin dernier par lui, ce qui contribue au rétablissement des principales liaisons routières de la RDC

Xinhua



LIBRAIRIE

LES MANGUIERS

Un Espace de Vente: Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.








Un Espace culturel Pour vos **Manifestations :**
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.



Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassous N'Gusso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



TAS

Un nouveau revers pour la Commission ad hoc de la Fécofoot

Les requêtes de reconsidération formulées par la Commission ad hoc ont été rejetées par le Tribunal arbitral du sport (TAS) dans son courrier du 11 décembre.

Le TAS a évoqué les raisons et a démontré que les arguments contenus dans les courriers respectifs des intimés du 28 octobre ne sont pas les faits nouveaux. « Ils auraient pu être soulevés dans le délai imparti pour déposer leurs déterminations sur la requête de mesures prévisionnelles », a-t-il souligné. Le TAS précise que la question de l'Ordonnance de référé rendu par le Tribunal de grande instance de Brazzaville a été traitée dans l'ordonnance (§ 46-47) et l'intimé Bouaka n'apporte, selon lui, aucun nouvel argument sur ce point. « Enfin, s'agissant de la compétence de la Chambre de conciliation et d'arbitrage du sport (CCAS), il n'en est fait aucune mention dans les statuts de la Fédération congolaise de football qui exigent uniquement l'épuisement de voies de recours internes au sein de la Fé-



cofoot », a commenté le document transmis par le TAS. Soulignons que le TAS avait rejeté quelques jours avant l'appel des avocats de la Commission ad hoc visant à ce que

la requête à l'effet suspensif de la Fédération congolaise de football (Fécofoot) soit déclarée irrecevable, précisant par ailleurs que la requête de reconsidération était encore

pendante. Le TAS a donc tranché le mercredi cette requête. Et la Fécofoot remporte une autre bataille. Dans ces conditions, la première ordonnance rendue le

25 octobre par le TAS s'applique. Le TAS avait admis « la requête aux fins d'effets suspensifs déposée le 9 octobre par la Fécofoot en relation avec les décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre, puis décidé que toutes les décisions prises lors de cette assemblée sont suspendues jusqu'à nouvel avis », déclarait le TAS.

Les décisions mises en cause concernent, en effet, l'existence de la Commission ad hoc et la révocation du Comité exécutif de la Fécofoot. Notons que William Bouaka a été suspendu à la tête de la Commission ad hoc le 6 décembre. L'interim est assuré par Francky Loemba, le premier vice-président. En attendant, le TAS, aujourd'hui un organisme totalement indépendant des fédérations sportives, continue à dire le droit après analyse des faits.

James Golden Eloué

NÉCROLOGIE

Les familles Ngarila, Monékéné, Ngoma et Setso ont le profond regret d'informer les parents, amis et connaissances, du décès de leur fils, neveu et père Alfred Monékéné, survenu le 3 décembre 2024 à Brazzaville. La veillée mortuaire est située au n°7, rue Yengo à Kinsoundi (ref. école primaire Loango Marine). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Programme des obsèques de Fabrice Ofoulou

Le programme des obsèques se présente comme suit :

Vendredi 13 décembre :

9h00 : levée du corps à la morgue municipale Brazzaville (CHU)
10h00 : recueillement au domicile ;
12h00 : départ pour la mairie de Kintélé ;
12h 15 : recueillement du conseil communal et municipal de Kintélé et son personnel ;
13h45 : absoute sur place ;
14h00 : départ pour le cimetière Bouka VIP de Kintélé ;
16h : retour et fin de la cérémonie.



Martial Nathalis Del Mombongo informe parents, amis et connaissances, du décès de la tante dame veuve Mombongo Liot Gertrude « Jean Col » survenu à Brazzaville le mercredi 4 décembre 2024 à sa 100e année. Le deuil a lieu au n°1, rue Elogo à Ngamakosso (Rf. Faaki). Le programme des funérailles sera communiqué prochainement.

PÊCHE

Des acteurs formés sur le cycle du plaidoyer

Un atelier de formation a été organisé, les 10 et 11 décembre, au siège de l'organisation non gouvernementale La bouée couronne, au quartier Songolo, dans le cinquième arrondissement Mongo Mpoukou de Pointe-Noire, au profit des acteurs des groupements et organisations des pêcheurs appelés à maîtriser le cycle du plaidoyer.

Animé par Dr Aimé Patrick Misamba-Lola, expert-formateur et chef de mission, l'atelier de formation a duré deux jours. L'objectif a été la compréhension des concepts de plaidoyer en permettant aux participants d'acquiescer une connaissance approfondie des principes en la matière, y compris les avantages, les risques et les implications dans le contexte de la pêche artisanale.

L'identification des cibles, dont le but est d'apprendre à identifier et profiler les parties prenantes pertinentes pour le plaidoyer afin d'orienter efficacement les efforts de communication et d'influence, a fait aussi partie des modules développés tout comme l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer qui sert à développer un plan stratégique qui inclut des objectifs clairs, des messages adaptés aux différents publics, et des méthodes d'évaluation des actions menées.

Cet atelier s'inscrivait dans le cadre du Projet de mise en place d'un observatoire de promotion



de la transparence, du dialogue et du partage d'information avec le public en matière de gestion durable des ressources halieutiques au Congo, fruit de la coopération entre le gouvernement, l'Union européenne et l'Agence française de développement. Pour le groupement Ku-Vub, qui a initié l'activité, la formation en plaidoyer pour les organisations de la société civile du secteur de la pêche artisanale est essen-

tielle afin de renforcer leur capacité à défendre leurs intérêts et à influencer les décisions politiques. Cette formation est aussi cruciale pour les organisations de la société civile du secteur de la pêche artisanale, en intégrant des exercices pratiques et une approche participative. Elle permet aux acteurs du secteur non seulement d'améliorer leurs compétences en communication et en négociation, mais

Des participants pendant l'atelier Adiac aussi d'accroître leur impact sur les décisions qui affectent leur communauté.

Des exercices pratiques, des études de cas et jeux de rôle, l'utilisation des scénarios réels du secteur de la pêche pour permettre aux participants de prouver leurs compétences en plaidoyer dans un environnement simulé ont également meublé l'atelier organisé dans une approche participative. Au-

tant d'éléments qui ont permis aux participants de définir clairement le concept de plaidoyer et son importance dans leur contexte, d'identifier les problèmes nécessitant une action de plaidoyer spécifique, d'élaborer une stratégie efficace pour leur comité de cogestion, intégrant une communication claire autour de leurs activités.

Signalons que c'est le groupement Ku-Vub (Pratiquer la pêche en langue villi) qui a mené les différentes activités liées à cette mission, à savoir améliorer la transparence et la gestion durable des ressources halieutiques au Congo, mettre en place un observatoire de pêche, promouvoir la transparence et le dialogue entre les acteurs du secteur, assurer une gestion durable des ressources halieutiques, et renforcer l'accès à l'information, l'analyse des enjeux de la transparence : identification des parties prenantes et recherche documentaire sur les pratiques de pêche et les réglementations.

Hervé Brice Mampouya



**LIBRAIRIE
LES MANGUIERS**

EN VENTE

ÉMILE GANKAMA

À la vie bel hommage

Juste Désiré MONDELE

Vers l'effectivité de la décentralisation et du développement local en République du Congo

Discours et activités menées (2022-2023)

Préface de Florent TSIBA

Émile Gankama

La Cité d'attache du vieux port

Roman

Armand Claude ABANDA

Fils de Prélat

Roman

Yvon-Pierre N'DONGO-IBARA

L'art oratoire chez les Ambosí

Hérisonne Payima Lombobo

Les organisations internationales de l'Afrique centrale

Recueil de textes

Préface du Professeur Alassane SALL

Sarah, ma belle-cousine

Henri Djombo

L'improbable destin de Lundala

Esclavage et héroïsme sous la protection de Kimpa Vita

LEANDRE MODILO

Raoul Maixent OMINGA

La transition énergétique en République du Congo : Problèmes et perspectives

Guy MENGA

La marmite le Koka-Mbala

Grand prix du concours interafricain 1967

Théâtre

CEMAC

Un sommet de chefs d'Etat à Yaoundé

Les chefs d'État de la Cémac sont conviés, le 16 décembre, à Yaoundé au Cameroun, en raison de la fragilisation de la stabilité macroéconomique consécutive à une diminution des réserves de change qui ferait courir à la sous-région le risque d'un ajustement monétaire.

De source concordante, ces réserves en devises dont 50% sont centralisées dans le Compte d'opération ouvert dans les livres du Trésor français, et qui permettent aux pays de la Cémac d'assurer solidairement leurs importations de biens et services, ont diminué ces derniers mois. Elles ne peuvent désormais assurer que 2,1 mois d'importations, en excluant les appuis budgétaires déjà reçus. Lors de sa session du 23 septembre 2024, le Comité de politique monétaire de la BEAC projetait les réserves extérieures à 4,5 mois d'importations à fin 2024 contre 4,8 mois en 2023. La projection de la banque centrale intégrait les appuis budgétaires déjà reçus et à recevoir notamment du Fonds monétaire international (FMI) au profit du Cameroun, du Congo et de la République centrafricaine. Les fonds attendus du FMI, qui devraient permettre d'améliorer davantage la situation des avoirs extérieurs des États de la Cémac, n'ont pas encore été décaissés.

Selon le Pr Viviane Ondoua Biwolé, experte en question de gouvernance, di-

rectrice du Programme de formation en politique économique à l'Université de Yaoundé II, la situation macroéconomique de la Cémac présente des signaux d'alerte préoccupants. En dépit du fait que la croissance économique de la sous-région soit positive, elle demeure atone. « *Le niveau d'inflation est au-dessus des seuils de convergence de la Cémac, et la Cémac se trouve à la frontière du risque de surendettement. De plus, les réserves extérieures suivent une tendance baissière malgré le coût élevé des prix du pétrole, tandis que les dérapages budgétaires s'amplifient* », a-t-elle indiqué.

A court terme, cette cartographie assombrissante de la Cémac compromet le décaissement des appuis budgétaires du FMI au profit du Cameroun, du Congo et de la RCA. « *Seul un engagement régional des plus hautes autorités de la Cémac pourrait débloquer la situation* », a précisé Viviane Ondoua Biwolé qui qualifie de critique la situation économique en zone Cémac.

Guy-Gervais Kitina

AGRICULTURE

Le Congo et le Fida se projettent

Le ministre de l'Economie et des Finances, Jean-Baptiste Ondaye, a présidé, le 12 décembre à Brazzaville, la réunion relative à la revue annuelle du portefeuille du Fonds international de développement agricole (Fida) en République du Congo.

Le Projet agriculture jeunes et entrepreneurs (Paje), qui est actuellement l'unique projet inscrit dans le portefeuille du Fida, a fait l'objet des échanges entre l'équipe du Fida et le Congo, en vue d'identifier les difficultés rencontrées depuis sa mise en œuvre en 2022, puis définir les stratégies pouvant permettre de les surmonter. « *Cette réunion a pour vocation de procéder à l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre du partenariat entre le Congo et le Fida. Elle a également pour objectif de partager nos expériences et de tracer la voie pour l'avenir de nos projets de développement agricole* », a déclaré le ministre de l'Economie.

Pour le directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, Robin Pascal Ongoka, « *cette revue revêt une importance particulière pour notre secteur agricole, car il nous offre l'opportunité de faire le point sur les progrès réalisés et définir les priorités à venir. Le Fida joue un rôle important dans le soutien du développement rural et dans la lutte contre la pauvreté au Congo.* »

Intervenant pour sa part, le directeur du Fida pour les deux Congo, Noël Bataka, a souligné que la reddition des comptes mutuelles avec le Congo permet non seulement de faire le point des réalisations, mais également de revisiter les orientations stratégiques pour de futures collaborations.

Lopelle Mboussa Gassia

COUPE DU MONDE

La Fifa confirme les pays hôtes de 2030 et 2034

La Fédération internationale de football association (Fifa) a confirmé, le 11 décembre, au cours de son congrès l'attribution de la Coupe du monde 2030 à l'Espagne, au Maroc et au Portugal, validant également l'Arabie saoudite comme pays hôte de l'édition d'après, c'est-à-dire 2034.

Il n'y a pas eu d'effets surprises lors de ce congrès, puisque chaque candidature était restée seule en lice. Les candidatures de l'Espagne-Maroc et Portugal pour 2030 et celle de l'Arabie saoudite 2034 ont été validées par acclamation générale. Ce sont, selon la Fifa, « *le résultat de procédures de candidature approfondies lancées en octobre 2023 après que le Conseil de la Fifa a proposé, à l'unanimité et avec le soutien des confédérations, une formule s'appuyant sur la volonté de garantir une certaine harmonie et une rotation équitable entre les confédérations dans le cycle d'organisation de la compétition.* » « *Dans notre monde divisé, où personne ne semble pouvoir se mettre d'accord sur quoi que ce soit, le fait de pouvoir convenir ensemble*

d'une telle décision est clairement un formidable message d'unité et de positivité. Nous avons besoin de tels messages aujourd'hui », a déclaré Gianni Infantino, le président de la Fifa. « *La Coupe du monde est unique. Elle est un catalyseur unique de progrès social et d'unité, car ces compétitions – 2030 et ses festivités, ainsi que 2034 – ont pour but d'unir et non de diviser. Bien entendu, ce sont des compétitions pour discuter, débattre et agir. Mais l'essentiel, c'est qu'aujourd'hui est un jour d'unité et de célébration* », a-t-il ajouté.

Le monde du football est désormais fixé sur les lieux des prochains mondiaux. Le Maroc va devenir le deuxième pays africain à organiser la Coupe du monde après l'Afrique du Sud en 2010. Trois conti-



nents (Afrique, l'Europe et l'Amérique du Sud), six pays (Argentine, Espagne, Maroc, Paraguay, Portugal et Uruguay) accueillant et unissant

le monde tout en célébrant ensemble le beau jeu du centenaire. C'est inédit. L'Amérique du Sud n'est pas organisatrice, mais elle s'associe à la fête pour donner à 2030 un caractère particulier.

La compétition coïncide avec le centenaire de cette fête du football planétaire créée en 1930 en Uruguay. Pour célébrer de manière la plus appropriée le centenaire de la Coupe du monde de la Fifa, dont la première édition s'est déroulée en Uruguay en 1930, un accord entre les confédérations européenne, africaine et sud-américaine prévoit également que trois rencontres aient lieu à Montevideo, en Uruguay, à Buenos Aires, en Argentine, et à Asuncion, au Paraguay. Le premier de ces trois matches se jouera dans le mythique stade Estádio Centenario de Montevideo où tout

a commencé.

L'Arabie saoudite est l'hôte de 2034. Le royaume était le seul candidat après que l'Australie, l'Indonésie et la Chine ont renoncé à se présenter au vu de la procédure express. La compétition devrait avoir lieu en hiver et non en été comme lors de la Coupe du monde 2022 au Qatar. Par le sport, l'Arabie saoudite cherche à améliorer son image à l'international. L'attribution de cette compétition dans le pays voisin du Qatar est aujourd'hui au cœur de plusieurs polémiques, souligne t-on. Plusieurs médias pointent du doigt l'Arabie saoudite pour les différents manquements aux droits humains. Le pays nie les accusations de violations des droits de l'homme et affirme qu'il protège sa sécurité nationale à travers ses lois.

James Golden Eloué